



Groupe de travail académique direction SEGPA 13 mars 2025

Céline 46 et David 65 pour la FSU-SNUIPP et 2 camarades du SNUEP-FSU

Souhait du rectorat de regrouper ce Groupe de Travail avec celui des « PERDIR » et des CPE tout en ayant une spécificité sur ces fonctions (temps gagné aussi)

Documents de travail : voir sur le cloud, c'est un tableau des 45 Segpa de l'Académie.

La FSU demande si les postes sont logés ou non. La DRH indique que c'est une question qui a son intérêt pour les personnels mais pas pour les supports budgétaires.

Projet Rentrée 2025 :

Fermeture au Collège Lamartine TLSE

Ouverture Collège à Vallès à Portet

0,5 ouverture à Collège Gourdon 46, avec disparition du moyen provisoire perdir CLG

Lacaune 81 : Segpa qui va être immatriculée, car montée des cohortes, et des vrais postes PE, mais pendant la réunion, on comprend que le sujet n'a été travaillé qu'en académie avec DPE et pas avec la DSDEN 81, donc l'identification des postes en dur serait plutôt pour Rentrée 26

Lisle Jourdain Nogaro : 1 DACS prend sa retraite à Lisle Jourdain, et pas de DACS à Nogaro.

Une OS propose l'éclatement du poste de Lisle Jourdain 0,5 vers Nogaro 0,5.

Rectorat pas chaud pour ça, la personne indique que ça peut être un PE ou un PLP qui complète son temps de classe avec ce mi temps DACS.

Intervention FSU

Point 1 :

Pour permettre une Répartition équitable des moyens de temps de direction SEGPA il faudrait un GT de rééquilibrage en septembre ou octobre pour réfléchir administrations et

Ratio temps plein directeurs SEGPA pour environ 55 à 60 élèves en moyenne sur l'Académie

Mauvaise répartition académique.

Il faudrait revoir les répartitions des temps de direction pour répartir la charge de travail en fonction du nombre d'élèves.

A titre d'exemple :

Lourdes 54 élèves pour 0,75 ETP, soit à équivalent temps plein cela représente 69 élèves pour un ETP.

Collège REP Paul Eluard : 104 élèves pour 1 ETP

Il y a sur l'académie des collèges avec 42 élèves et un ETP

Il y a aussi une SEGPA avec 50 élèves sans directeur de SEGPA

La moyenne sur l'Académie est 1 ETP DACS pour 58 élèves

Point 2 :

Reconnaissance et titularisation des faisant-fonction.

De nombreux directeurs exercent dans des SEGPA en faisant fonction depuis 8 à 10 ans.

Chaque année ils sont sur un siège éjectable. De plus ils ne bénéficient pas du salaire et des droits attachés à cette fonction complexe avec des conditions de travail qui se dégradent.

Est-ce que les FF (faisant-fonctions) qui pour certains assurent des directions de SEGPA depuis des années vont bénéficier de DAE ? Titularisation possible ? Équivalences ?

Réponse de l'IEN ASH attaché auprès du recteur :

Pour l'instant pas de DAE ou d'équivalences. Un travail est réalisé avec la DGESCO sur cette question. Les Directeurs qui demandent à préparer le diplôme se le voit refuser pour des raisons budgétaires. L'IEN invite les directeurs de SEGPA à préparer le diplôme en candidats libres.

De plus les directeurs faisant-fonction ne bénéficient pas du salaire des DACS.

M L'IEN ASH se permet de dire que les FF bénéficient d'une indemnité.

Nous lui rappelons qu'ils ne bénéficient de la NBI et que c'est une situation inéquitable et injuste.

Point 3 :

Conditions de travail de plus en plus difficiles des directeurs de SEGPA

Les situation des élèves sont très complexes et demandent de plus en plus de travail pluridisciplinaire avec de nombreux acteurs : MDPH, ASE, justice des mineurs, police et gendarmerie

- Nombreuse scolarités partagées,
- Elèves sous protection judiciaire et de l'ASE.

ASE en grande difficulté pour assurer le suivi et les conditions de prise en charge en foyer ou en famille d'accueil. Le département n'a pas les budgets nécessaires pour avoir des éducateurs qualifiés et des lieux pour les adolescents. Les services sociaux sont totalement débordés.

Nombreuses situation d'élèves qui subissent de la maltraitance et versent dans la délinquance et donc signalements aux services sociaux et à la gendarmerie.

Les directeurs de SEGPA gèrent des situations d'adolescents sans solutions d'hébergement. Ils travaillent de plus en plus souvent avec les service de la police et de la justice pour des abus sexuels et des violences.

Que ce soit en milieu urbain ou rural les problématiques sont assez proches et l'IPS peut-être très bas en ville comme en rural.

Un exemple de public : SEGPA de Lourdes :

55 élèves :

-13 élèves en famille d'accueil

-5 élèves en foyer

-13 élèves en scolarité partagée qui dépendent d'ESMS ou de SESSAD avec des troubles psy ou des troubles graves du comportement.

CONCLUSION :

Les directeurs de SEGPA des Hautes Pyrénées sont souvent félicités par Madame la DSAEN et l'IEN ASH pour leur travail remarquable. Ils aimeraient avoir plus de temps, plus de moyens, une juste reconnaissance de leur qualification et de leur rémunération.